

Le nouveau programme

# ERASMUS+

2014 - 2020



Investir dans l'éducation, la formation et la jeunesse en Europe



[www.2e2f.fr](http://www.2e2f.fr)





Le nouveau programme

# ERASMUS+

2014 - 2020

Un programme **plus efficace** pour l'emploi des jeunes



Un programme **plus simple** dans son utilisation, qui privilégie les projets de territoire

Un programme **plus innovant** qui met en avant la coopération entre acteurs éducatifs et économiques

Un programme **plus ouvert sur le monde**, en particulier vers les pays du voisinage européen

## Les projections à l'horizon 2020

4 millions de personnes

en mobilité pour des périodes d'éducation et de formation à l'étranger

dont :

- Des étudiants en mobilité d'études ou de formation à l'étranger (pays de l'UE et pays non européens)
- Des étudiants en formation professionnelle en séjour d'études ou de formation à l'étranger
- Des jeunes engagés comme volontaires à l'étranger ou participant à des échanges de jeunes
- A travers des partenariats stratégiques entre institutions et organismes de jeunesse pour des initiatives communes et des échanges d'expériences
- Avec des établissements d'enseignement en partenariat avec des entreprises pour la créativité et l'innovation
- Et avec des alliances sectorielles pour un partage efficace des compétences



action clé

1

## /// MOBILITÉ INDIVIDUELLE À DES FINS D'APPRENTISSAGE >>>

Les mobilités d'études, de formation et d'apprentissage au sein de l'Espace européen sont renforcées, à tous les âges de la vie et pour tous les niveaux de formation. Certaines de ces mobilités peuvent s'effectuer depuis et vers les pays tiers<sup>1</sup> pour l'enseignement supérieur et le secteur jeunesse.



Sont concernés :

- **Les membres des équipes éducatives**  
(scolaire, enseignement supérieur, formation professionnelle, éducation des adultes) : formations, participation à des séminaires, missions d'enseignement, etc.
- **Les étudiants :**  
pour des périodes d'étude ou de stage en entreprise
- **Les jeunes en formation professionnelle :**  
pour des stages en entreprise
- **Les jeunes hors du système éducatif :**  
pour des actions de volontariat (individuel ou en groupe)
- **Les professionnels et décideurs** du secteur de la Jeunesse

<sup>1</sup>Pays non-membres de l'UE.

# 14 milliards d'euros pour l'éducation, la formation, la jeunesse et le sport

Les objectifs de la Commission européenne en matière d'éducation et de formation tout au long de la vie s'inscrivent dans la stratégie « Europe 2020<sup>2</sup> » pour l'emploi et la croissance. L'ambition du nouveau programme est de renforcer les compétences de tous les citoyens pour favoriser leur développement personnel et leur aptitude à l'emploi.

<sup>2</sup>Stratégie «Europe 2020» : <http://ec.europa.eu/europe2020>



## /// COOPÉRATION ET PARTENARIATS POUR L'INNOVATION ET LE PARTAGE D'EXPÉRIENCES

Les projets de coopération internationale et le partage d'expériences entre institutions sont renforcés. Tous les secteurs : l'enseignement scolaire, supérieur, la formation professionnelle, l'éducation des adultes et le secteur jeunesse sont concernés.



Quatre types de partenariats sont proposés :

- Les **partenariats stratégiques** répondent aux besoins grandissants d'innovation et visent le rapprochement de tous les acteurs impliqués sur un territoire dans un secteur donné : l'éducation, la formation, la jeunesse. Pour un impact plus important, activités de mobilité et actions de coopération peuvent se compléter au sein du projet.
- Les **alliances de la connaissance sont des partenariats de grande envergure** ciblant la modernisation des établissements d'enseignement supérieur. Le rapprochement avec le monde de l'entreprise permet de générer encore plus d'innovation, de créativité et d'adapter les qualifications aux évolutions de l'emploi.
- Les **alliances sectorielles** permettent des coopérations entre les établissements de la formation professionnelle et les entreprises : création de nouvelles filières, modernisation des pratiques de formation, innovation sociale, etc.
- La **coopération internationale avec les pays tiers** est renforcée et a pour but la modernisation des établissements d'enseignement supérieur, la réforme des modes de gouvernance, la qualité des enseignements, éducation non-formelle, etc. Sont concernés : les pays du voisinage européen, les pays d'Amérique latine, d'Asie et d'Afrique.
- Les **plates-formes informatiques** (dont l'initiative e-Twinning pour le jumelage électronique) renforcent le travail en réseau.





action clé

3

### /// SOUTIEN À LA RÉFORME DES POLITIQUES PUBLIQUES

L'action clé 3 soutient la réforme des politiques dans les États membres et la coopération avec les pays tiers, notamment l'échange de bonnes pratiques. Ce soutien inclut la mise en œuvre des outils de transparence européens, la réalisation d'études transnationales et l'appui à des programmes d'action spécifiques, dont les processus de Bologne (enseignement supérieur) et de Copenhague (enseignement et formation professionnels).

-> Deux actions spécifiques, l'initiative **Jean Monnet** qui favorise l'enseignement, la recherche et le débat sur l'histoire, la politique, l'économie et le droit de l'Union européenne et la coopération dans le domaine du **sport** complètent ce nouveau programme.



#### l'Agence Europe-Education-Formation France

Située à Bordeaux, elle assure, sur le territoire national, la promotion, la gestion et la valorisation du nouveau programme européen pour l'éducation et la formation tout au long de la vie : le **programme Erasmus+ qui va couvrir la période 2014-2020**.

L'Agence gère les crédits d'intervention octroyés par la Commission européenne (110 millions d'euros en 2013) et finance des mobilités d'apprentissage (études et stages) en Europe et dans les pays tiers : **70.000 mobilités en 2012 dont 35.748 mobilités d'étudiants Erasmus**.

L'Agence a renforcé sa dimension internationale en rejoignant l'ACA (Academic Cooperation Association), en jouant un rôle de premier plan dans le réseau des Agences nationales et en favorisant l'émergence de nouveaux projets éducatifs et de partenariats avec la zone Euro-Méditerranée. Elle travaille au cœur d'un réseau d'experts : un Comité National de l'Évaluation, des associations d'experts, un réseau des développeurs et le Cercle Erasmus.

Le nouveau programme

# ERASMUS+

2014 - 2020

## LES MODALITÉS DE CANDIDATURE

Les candidatures ne peuvent plus être individuelles, elles s'inscrivent dans une démarche institutionnelle de stratégie à l'international.

Le formulaire de candidature insiste sur l'identification des besoins, l'impact attendu et la valorisation des compétences acquises lors des périodes de mobilité.

Les candidatures se font **uniquement en ligne**. Un seul formulaire est nécessaire, rempli par le porteur de projet institutionnel (pour tous les types de mobilité et tous les publics), qui doit au préalable s'être enregistré sur la plateforme d'identification des participants aux programmes européens.

Retrouvez toutes les informations sur :

Le site de l'Agence 2e2f :  
[www.2e2f.fr](http://www.2e2f.fr)

La plate-forme de candidatures Pénélope :  
<http://penelope.2e2f.fr>

Les statistiques sur le programme d'éducation et de formation tout au long de la vie :  
[www.statisticsforall.eu](http://www.statisticsforall.eu)

Et les témoignages de mobilité sur :  
[www.generation-erasmus.fr](http://www.generation-erasmus.fr)



## UN E-PORTFOLIO EUROPASS POUR VOTRE PASSEPORT EUROPÉEN DE COMPÉTENCES

Vous souhaitez afficher l'ensemble de vos compétences pour votre recherche d'emploi ?  
Créez votre passeport européen de compétences :

<http://europass.cedefop.europa.eu/fr/documents/european-skills-passport>



Réalisé avec le soutien financier de la Commission européenne.

Le contenu de cette publication et l'usage qui pourrait en être fait n'engagent pas la responsabilité de la Commission européenne.

Crédit photo : Shutterstockimages. Septembre 2013.

[www.2e2f.fr](http://www.2e2f.fr)